

Le second vice-président aura un siège à la gauche du président et directement en face du chancelier ;

Le secrétaire-archiviste et le sous-secrétaire-archiviste seront à la droite et près du bureau du président ;

Le secrétaire-financier et le trésorier seront à la gauche et près du bureau du président ;

Le commissaire ordonnateur aura un poste à la droite, en avant et près du président ;

La sentinelle se tiendra près de la porte d'entrée, à l'intérieur ;

Le directeur spirituel, lorsqu'il sera présent, prendra place sur l'estrade, près du président et à sa droite.

Le piédestal du centre sera placé en avant, à pas plus de douze pieds du fauteuil du président. Pour la votation, l'urne du scrutin sera posée sur ce piédestal, du côté du premier vice-président. La constitution et les règlements de l'Association y seront aussi déposés pendant les séances

Usage du maillet.

Le président se servira du maillet comme emblème d'autorité pour maintenir l'ordre.

Un coup du maillet appellera un membre ou les membres au règlement, et les fera asseoir s'ils sont debout ou à genoux. Deux coups du maillet feront lever l'officier ou les officiers interpellés. Trois coups du maillet feront lever toutes les personnes présentes. Quatre coups les feront s'agenouiller, et elles resteront dans cette posture jusqu'à ce que le président les fasse se relever en frappant un coup du maillet.